

AUX ACTIONNAIRES

Le 8 avril 2020

Cher Actionnaire,

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2020

Les actionnaires sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la **COMPAGNIE HET ZOUTE NV**, qui se tiendra le 22 avril 2020 à 14h00 au siège de la Société, Prins Filiplaan 53 à 8300 Knokke-Heist.

L'ensemble des documents relatifs à cette Assemblée sont mis à disposition sur le site internet de la Société (www.compagniezoute.eu):

- Ordre du jour;
- Formulaire d'inscription à l'Assemblée Générale;
- Procuration;
- Formulaire de vote par correspondance;
- Rapport annuel 2019 (un exemplaire écrit vous parviendra ultérieurement).

L'attention des actionnaires est tout particulièrement attirée sur le fait que le Conseil d'administration propose de ne pas attribuer de dividende cette année compte tenu de la situation totalement inédite dans laquelle se trouve l'activité économique suite à la crise sanitaire provoquée par la pandémie de coronavirus. A l'instar de beaucoup d'autres entreprises, cette proposition est basée sur les incertitudes existantes tant au niveau de la durée de l'épidémie que de la manière et du rythme selon lesquels l'activité économique reprendra un cours normal. Elle n'est nullement liée à la situation propre de la société dont la santé financière et les résultats de l'année écoulée sont excellents. Le Conseil d'administration suivra de près la situation et adaptera en conséquence ses perspectives pour l'exercice en cours.

Conformément à nos statuts, vous êtes tenus d'informer par écrit le Conseil d'administration de votre intention de participer (ou de vous faire représenter) à l'Assemblée Générale, ainsi que le nombre d'actions représentées, pour le jeudi 16 avril au plus tard, de préférence par mail à cie@zoute.be ou par fax au 050/60.04.73.

Cependant et compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus, les modalités de participation à l'Assemblée pourraient devoir être restreintes, à la suite de décisions des autorités publiques ou pour des raisons de sécurité. Les actionnaires sont dès maintenant vivement incités à poser leurs questions par écrit, et à participer au vote par correspondance ou par procuration octroyée à la Société. La Société suit la situation de près et informera les actionnaires, par communiqué et sur le site internet de la Société, des mesures additionnelles qui s'imposeraient en ce qui concerne la participation à l'Assemblée.

Afin de faciliter les communications, nous invitons les actionnaires qui ne l'ont pas encore fait à nous communiquer leur adresse e-mail à l'adresse : cie@zoute.be.

Sincèrement,



Bernard Jolly (représentant Cheniclem Private Equity SA)
Président